

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 209 - Attribution de subventions aux associations locales - Exercice 2022.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Rueil Athlétique Club Omnisports pour sa section handball. Cette subvention est prévue par le Contrat de Développement Département Ville pour un montant de 37 200 €.

Le Maire rappelle également que des associations rueilloises bénéficient de mise à disposition de locaux dans le cadre de convention. Les montants des loyers et des charges pour l'année 2022 sont connus et peuvent être réclamés aux associations. Le montant des subventions attribuées correspondant au remboursement de ces mises à disposition et s'élève à 565 984 €.

Enfin, pour les clubs sportifs résidents du complexe sportif omnisport Alain Mimoun, une subvention exceptionnelle est attribuée afin de compenser la mise à disposition de places de stationnement auprès de la société INDIGO. Cette subvention exceptionnelle concerne notamment la section Natation du Rueil Athlétique Club pour un montant de 2 430€ et l'association Abeille Danse pour un montant de 2 491€ au titre des places facturées en 2021.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application ;

Vu le Budget Primitif 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2022 ;

ACCORDE une subvention de 37 200 € au Rueil Athlétic Club Omnisport pour sa section en Handball en lien avec le Contrat de Développement Département Ville.

ACCORDE les subventions complémentaires aux associations locales au titre de l'exercice 2022, tel que figurant sur l'état annexé à la présente délibération.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2430 € au Rueil Athlétic Club et de 2 491€ à l'Abeille Danse.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 28 novembre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221121-lmc143128-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 28 novembre 2022

